

Paternité gay et coparentalité : les coûts de l'altérité sexuelle

Martine Gross, CEIFR, novembre 2012

Malgré l'usage d'un même et unique terme, l'homoparentalité désigne une palette de situations familiales différentes les unes des autres. Lorsque les enfants ne sont pas nés d'une union hétérosexuelle, ils sont soit des enfants adoptés par un des parents, soit des enfants nés du recours à l'aide de tiers par AMP ou non. Ils peuvent être élevés par un couple de femmes après avoir été conçus par insémination artificielle avec donneur (IAD) ou bien avec l'aide d'un ami, donneur connu, qui ne s'implique pas dans l'éducation de l'enfant. Ils peuvent être élevés par un couple d'hommes ayant eu recours à une gestation pour autrui (GPA). Les enfants peuvent aussi avoir été conçus par un homme et une femme sans vie conjugale commune, notamment par un gay et une lesbienne, et être élevés en coparentalité au sein de deux foyers, un foyer maternel et un foyer paternel. De deux à quatre personnes exercent des fonctions parentales dans la coparentalité. La coparentalité est la seule modalité pour fonder une famille homoparentale qui n'est soumise à aucun contrôle social susceptible de faire obstacle à la démarche. De ce fait, elle semble facilement accessible et a longtemps été la seule modalité vers laquelle se tournaient les gays désireux d'être père. Dans la coparentalité, comme dans les recompositions familiales, un homme et une femme ont procréé mais n'ont pas de vie de couple ensemble, la procréation se trouve dissociée de la conjugalité et la parentalité s'exerce au sein de deux couples. Dans la coparentalité, comme dans les dons procréatifs et l'adoption l'homoparentalité interroge notre modèle généalogique de la parenté.

Mais les gays et les lesbiennes sont traversés au même titre que le reste de la société, notamment au travers des media, par les représentations de ce qu'est une famille, ce que sont des parents et de ce que seraient les besoins d'un enfant. Il n'est pas si facile de s'affranchir de la norme de la différence des sexes qui serait constitutive pour certains de la famille, ou de s'affranchir de la norme de la biparentalité exclusive et d'envisager plus de deux parents. On retrouve ces représentations dans leurs discours quand on interroge les lesbiennes sur ce qui a présidé à leur décision d'opter pour l'IAD, l'adoption ou la coparentalité ou quand on interroge les gays sur ce qui les a décidé pour la coparentalité, l'adoption ou la GPA. Pour des raisons qui ne tiennent pas seulement aux facteurs physiologiques, il est bien plus difficile aux gays de choisir la paternité qu'aux lesbiennes de devenir mère. Ces dernières peuvent envisager d'élever un enfant sans nommer le géniteur. Les hommes ne peuvent pas avoir d'enfant sans passer par une femme. Les pères gays ne peuvent se passer d'une relation à

celle qui porte leur enfant, mais ils ne vivent pas leur conjugalité avec elle, même si elle a une place de mère, parfois dans la GPA, et tout le temps dans la coparentalité.

Ils sont confrontés à une cascade de dilemmes moraux, émotionnels et financiers. Aucune option n'est éthiquement neutre et toutes peuvent s'avérer problématiques. Décider de la manière de devenir père signifie faire des choix qui dépendent des moyens économiques mais qui impliquent aussi des jugements moraux sur comment la paternité va résonner avec d'autres valeurs qui animent ces hommes.

Jusqu'il y a quelques années, la plupart des hommes adhérents de l'APGL se tournaient vers la coparentalité¹ pour concrétiser leur désir de paternité. Cette modalité reste encore aujourd'hui l'option préférée des hommes gays pour devenir père mais une évolution récente indique un délaissement croissant de la coparentalité pour la gestation pour autrui (GPA)². Les échos de coparentalités conflictuelles, le souhait de plus en plus courant de vivre une paternité à plein temps sont des pistes à explorer pour comprendre le recul de la coparentalité, au bénéfice d'une modalité qui évite les contraintes d'une garde partagée souvent perçue comme privilégiant la relation mère / enfant.

Le choix de la coparentalité par les homosexuels semble beaucoup moins répandu dans les pays où l'adoption ou le recours à une gestation pour autrui sont accessibles aux gays et aux lesbiennes (Fournier, 2003). Les obstacles pour adopter, l'interdiction de la GPA sont-ils les seules explications à ce choix majoritaire ? La coparentalité semble de prime abord une solution simple pour fonder une famille quand on est homosexuel car il s'agit pour un homme et une femme de concevoir ensemble un enfant. Pour cela ils n'ont besoin que de leur propre consentement mutuel. Pas d'entretiens avec un psychologue ou un travailleur social, pas de frais exorbitants à engager. L'apparence « hétéroparentale » suffit à garantir aux yeux de la société la légitimité et la cohérence « naturelle » d'un tel projet. Or, sous des dehors de conformité sociale, la coparentalité est une innovation familiale qui peut s'avérer très conflictuelle et difficile à vivre.

¹ Les enquêtes internes à l'association indiquaient en 2003 un pourcentage de 85% de coparentalité.

² En 2009 le pourcentage de coparentalité dans les foyers paternels de l'APGL est de 35 % pour 33% de gestation pour autrui et 26% d'adoption.

Configurations homopaternelles : de plus en plus d'hommes gays expriment un désir d'enfant et envisagent de fonder une famille.

Le « démariage », le fait qu'on ne se marie plus pour la vie entière, les recompositions familiales qui en sont la conséquence, ont fragilisé les pères car leur place auprès des enfants dépend beaucoup de celle qu'ils occupent auprès de la mère. L'opposition de certains mouvements de pères à la reconnaissance d'un statut pour les beaux-parents qui pourraient menacer leur place, en est l'indice. Cette vulnérabilité a sans doute conduit aux revendications des nouveaux pères de paterner leurs enfants, d'être en relation avec eux sans médiation maternelle, et de ne plus seulement représenter la loi, figurer l'autorité ou le « tiers séparateur ». La paternité de certains gays illustre l'avènement de cette paternité relationnelle. Mais si la paternité évolue, le pourvoyeur de revenu devenant davantage père nourricier, on n'a pas cessé de considérer l'enfant comme l'apanage de la femme. Les pères sont « nouveaux » et les mères sont « traditionnelles », ce faisant, les uns et les autres se situent sur le même terrain. L'homoparentalité n'y échappe pas.

Les enquêtes menées depuis 1997 auprès de l'association des parents gays et lesbiens (APGL) montrent une nette évolution dans dernière décennie. Si la coparentalité était la modalité choisie par la plupart des gays rencontrés lors de mes enquêtes. La GPA anecdotique au début des années 2000, devient une modalité beaucoup plus fréquemment choisie à partir de 2003³. Une autre évolution concerne le projet parental: de plus en plus d'hommes le décrivent comme émanant de leur couple et plus seulement d'un seul alors que par le passé les gays décrivaient des projets plutôt individuels (Gross, 2006). Ils s'autorisent de plus en plus à dire qu'ils sont deux pères. mais surtout ce qui est exprimé, c'est le souhait de pouvoir « paterner » dès le plus jeune âge de l'enfant. Parfois, le souhait est de paterner à temps plein et ne pas être dépendant du bon vouloir d'une mère, dans ce cas le choix se portera sur la GPA ou l'adoption.. Mon propos sur la paternité et la coparentalité repose sur une enquête menée en 2010-2011 auprès de 51 pères et 21 pères en devenir, parmi lesquels 16 hommes devenus pères en coparentalité ou projetant de le faire.

³ Statistiques internes à l'APGL

Elaborer un projet de coparentalité

Pour fonder une famille en coparentalité, il faut savoir qui sera le père et qui sera la mère. Un couple d'hommes devra choisir entre eux deux qui sera père géniteur et légal. Il devra aussi trouver une femme, avec laquelle « coparenter », c'est-à-dire concevoir et élever un enfant avec elle mais sans vivre avec elle.

Rencontrer la future mère peut s'avérer complexe. Vers qui se tourner pour une telle demande, concevoir puis coparenter ensemble mais sans vie conjugale commune ?

Les sites internet spécialisés, les petites annonces, l'APGL sont des ressources dans cette quête. Les hommes interrogés sont toutefois rarement enthousiastes à l'idée de faire un enfant avec une personne qui leur était hier inconnue. Le scénario « faire un enfant » avec une amie de longue date, voire une amie d'enfance, représente pour beaucoup d'hommes le scénario idéal. Quelques hommes ont commencé par s'adresser à une amie mais leurs tentatives pour construire une coparentalité avec elle n'ont pas abouti. L'exemple qui suit illustre les obstacles qui peuvent se dresser en chemin au point de devoir renoncer au projet.

Charles travaille en partie à Paris où il vit avec Béranger et en partie à Bordeaux où il se rend quelques jours chaque semaine. Avec l'accord de son compagnon plutôt réticent vis-à-vis de la coparentalité, Charles se tourne vers une amie de longue date à Bordeaux, hétérosexuelle. Sa proposition convient bien à la jeune femme mais après quelques mois, Charles préfère renoncer : *« elle s'est avérée amoureuse de moi, alors que jusque-là il n'en avait jamais été question, il n'y avait jamais eu d'ambiguïté. Mais à partir du moment où je lui ai fait cette proposition, ça a déclenché chez elle un sentiment amoureux ou un leurre amoureux. »*. Charles met alors fin au projet et le couple d'hommes se résout à tenter de rencontrer une mère potentielle par l'intermédiaire de l'APGL. Très peu de temps après la fin du projet, l'état amoureux de la jeune femme s'évanouit. Le projet parental a-t-il déclenché cet élan sentimental ? « Coparenter » avec une lesbienne ou un couple de femmes écarte à priori les risques de confondre les choix parentaux et amoureux. Cependant, même avec des lesbiennes rencontrées par petite annonce ou lors d'une soirée conviviale à l'APGL, le sentiment amoureux ou quelque chose s'en approchant peut contribuer à l'élection de la future mère. Plusieurs hommes interviewés dans le cadre de cette enquête décrivent une rencontre de l'ordre de l'idylle. La décision de faire un enfant ensemble ne peut, semble-t-il, se prendre sur des critères uniquement rationnels et objectifs.

Au fil des rencontres où seront abordés l'éducation future de l'enfant, les valeurs qu'on souhaite transmettre, l'organisation de la vie avec l'enfant, le partage des temps paternels et maternels, la contribution financière de chacun à l'entretien de l'enfant, les représentations de chacun de la paternité et la maternité, s'élabore une relation entre les futurs coparents. Il s'agit bien sûr de clarifier tout cela mais aussi tout simplement de passer du temps ensemble, d'avoir plaisir à échanger. Cette construction de la relation prend du temps. C'est parfois après des semaines et des mois, qu'on réalise qu'on ne partage pas certaines valeurs essentielles et qu'il faut renoncer. Comme dans un chagrin d'amour, il faudra laisser passer du temps avant d'être en mesure de rencontrer une autre mère potentielle, des doutes sur soi peuvent devenir envahissants, des questions sur les critères essentiels surgissent.

La (co)parentalité peut avoir une incidence sur la vie de couple

L'arrivée d'un enfant ébranle nécessairement la vie conjugale. De nombreuses décisions doivent être prises, chacune peut être l'occasion d'ajustement. La coparentalité ajoute aux ajustements conjugaux la nécessité de composer avec un autre foyer parental. Les décisions ne peuvent se prendre au sein du seul couple homosexuel, elles doivent tenir compte de la relation entre le père et la mère. Ceux-ci, de leur côté, ne peuvent pas les prendre sans tenir compte de leurs conjoints. Dans certaines situations de coparentalité, le compagnon du père, la compagne de la mère, s'inclinent devant les accords des père et mère. Ils se tiennent plus volontiers en retrait sans revendiquer une égale reconnaissance de rôle parental, notamment si le projet est davantage celui de leur partenaire que celui du couple. Si le projet parental est un projet conjugal, il peut y avoir une tension entre la dyade père-mère et les couples de même sexe. Les projets parentaux des lesbiennes sont majoritairement des projets de couple (Gross, 2006, 2008). De ce fait, il n'est pas rare que la mère statutaire donne la prééminence à sa compagne plutôt qu'au père. Confrontés à cette situation, les couples d'hommes dont le projet était conjugal, c'est-à-dire ceux qui prévoyaient d'être les deux papas de leur enfant, peuvent se souder pour faire front commun. Des tensions exacerbées entre le foyer maternel et le foyer paternel peuvent aboutir à de graves conflits qui ne trouveront de résolution que devant le juge aux affaires familiales.

Lorsque la relation avec la ou les mères n'est pas conflictuelle, le trouble dans le couple peut survenir d'un empiètement de la parentalité sur la conjugalité, d'un sentiment de fragilité, voire de jalousie amoureuse du compagnon du père du fait d'une relation qu'il perçoit comme trop proche entre le père et la mère.

Jacques a une fille de 7 ans et demi. Il vit depuis 10 ans avec Guy. Noémie, la mère de sa fille, et lui s'étaient rapprochés au lycée autour de leur homosexualité commune. Elle avait évoqué à l'époque son désir d'enfant et qu'il en soit le père. Quand Noémie avec sa compagne approchent Jacques et Guy, les deux hommes sont ensemble depuis peu. Il lui faudra organiser les relations avec le couple de femmes pour protéger son propre couple.

Jacques raconte : « *Elles, ça faisait déjà 7 ans qu'elles étaient ensemble, nous, ça faisait 6 mois qu'on était ensemble quand Noémie a annoncé qu'elle était enceinte. [...] En termes de décisions il y a pas mal de décisions que je prends tout seul : l'organisation des vacances, le fait que je parte au ski avec elle etc... à une époque je négociais tout avec Guy. Je ne le fais plus parce que je pense que ça met trop de pression négative sur le couple. Je me suis rendu compte que ça marchait mieux comme ça. J'ai fait en sorte que Guy n'ait plus à avoir de rapports avec elles, car ça se passait toujours mal. ... Ça ne me dérange pas de vivre les difficultés tout seul, mais je ne mets pas d'obstacle. S'ils ont envie de se parler, ils se parlent. Il se trouve qu'ils n'en ont jamais envie. »*

Le couple d'hommes peut aussi être mis à mal par la présence trop assidue de la mère, notamment si elle n'est pas en couple elle-même, ou par la relation que le père et la mère statutaires entretiennent. Relation que le compagnon du père peut trouver trop intime, trop proche, trop complice. C'est dans ces situations que se révèle le mieux la tentation de confondre relation sentimentale et proximité parentale. L'attitude de certaines coparentes hétérosexuelles ou bisexuelles, et célibataires, peut laisser penser qu'elles envisagent une relation avec le père qui irait au-delà de la seule parentalité. Le récit de Yanis illustre ce point. Il forme un couple avec Fabien depuis 16 ans. Il a trois enfants, l'aînée (11 ans) conçue avec Paule dans une première coparentalité qui s'avèrera très conflictuelle, les deux plus jeunes (5 et 8 ans) dans une nouvelle coparentalité avec Patricia. Le couple de Yanis et Fabien souffrira de la présence trop assidue de Patricia. Les projets parentaux de Yanis sont des projets individuels et non des projets de couple. Yanis tient beaucoup au lien biologique. Selon lui, un enfant ne peut avoir deux pères ou deux mères et seuls les parents biologiques sont des parents. Fabien, adhère à cette vision des choses sans que cela ne l'empêche de prendre soin des enfants quand ils sont là. Patricia, en couple avec une femme, mène aussi un projet parental individuel. Son couple n'y résiste pas et se défait au moment de la première grossesse. Patricia est très présente au point que Fabien en a du ressentiment et décide de s'éloigner.

Yanis raconte : « *Patricia était très souvent avec nous. Trop. Fabien avait du mal à trouver sa place. Pas sa place parentale, mais sa place de compagnon. Patricia sous prétexte des enfants était là tous les weekends. Le mercredi on mangeait ensemble avec les enfants, on prenait un petit thé à cinq heures. On faisait beaucoup de choses ensemble. Moi ça me correspondait assez bien, c'était un peu mon idéal pour les enfants. En même temps, j'aurais voulu plus de temps avec Fabien, sans elle. Mais je trouvais ça bien pour les enfants. Fabien ne le supportait plus. A tel point que Fabien est parti travailler 3 ans en Belgique pour créer une distance. Sa perception, c'était que je voulais vivre avec Patricia. [...] Le deuxième enfant c'est elle qui le voulait. Fabien n'était pas chaud. Il y avait tellement de problèmes que j'ai été obligé de différer. J'avais promis à Patricia donc je lui disais ne t'inquiète pas, on aura ce deuxième enfant. On l'a fait quand il est parti en Belgique. Ça l'a mis hors de lui.*

il y a un an et demi, Patricia a rencontré un homme. J'ai encore du mal à comprendre pourquoi ça a été si vite. Elle l'a rencontré et puis 3 mois après, elle était enceinte de son troisième enfant. Avant, on passait beaucoup de temps ensemble et mon couple en était perturbé. Maintenant, ça s'est nettement apaisé. Ma relation avec Patricia s'est refroidie depuis qu'elle est avec cet homme. [...] Pas mal de proches m'ont dit qu'elle était en train de devenir hétéro. Moi je ne l'ai pas senti sur le moment mais maintenant qu'elle a rencontré un homme... Ça ravive ce que les gens me disaient « on comprend Fabien ». Ce n'était pas facile pour lui parce que Patricia était trop là.

Les problèmes avec la mère de ma fille aînée, ça nous a soudés, Fabien et moi, alors que la présence quotidienne de Patricia était menaçante, déstabilisante pour notre couple. »

Cette dernière remarque de Yanis illustre parfaitement la concurrence entre d'une part l'homoconjugalité et d'autre part, la proximité relationnelle, la profonde amitié qui peuvent se nouer entre le père et la mère. Cette concurrence est d'autant plus aigüe que les projets parentaux ne sont pas des projets de couple et qu'à l'aube du projet, les parents sociaux se sont tenus en retrait. Présents ensuite dans les tâches quotidiennes de soin et d'éducation, ils ne savent pas où se situer dans une unité familiale dont ils se vivent plus ou moins écartés.

Une bonne entente, de l'amitié, de l'estime entre le père et la mère sont des conditions indispensables pour fonder une famille en coparentalité mais ce sont des facteurs qui fragilisent les couples de même sexe. Comme le souligne Yanis qui a vécu une première coparentalité très conflictuelle et une deuxième coparentalité sereine, la bonne entente avec la mère peut déstabiliser le couple tandis que les tensions avec elle peuvent au contraire rapprocher les deux hommes pour faire front commun.

Dérapages non contrôlés

Après les rencontres où le projet se met en place, où on tente de trouver des accords, sorte de séduction, d'idéalisation du projet, lune de miel, la déception peut être grande. Plusieurs pères regrettent que la relation avec la mère ou le couple de femmes se raréfie pendant la grossesse. Certains pères se sentent mis à l'écart. Si la relation est tendue pendant la grossesse, le risque est grand qu'elle ne se détériore encore davantage.

Yanis a conçu sa fille ainée, âgée de 11 ans au moment de l'enquête, avec Paule dans une première coparentalité. Dans sa recherche d'une coparente, il rencontre Paule en même temps qu'un autre couple de femmes. Avec cet autre couple, il évoque en profondeur de nombreux aspects du projet, de sorte qu'avec Paule, il a l'impression de les avoir déjà abordés et ne fait donc que les survoler. Paule était pressée et Yanis accepte de concrétiser rapidement. Il explique : *« ça faisait 10 ans que je voulais un enfant... j'ai fait des erreurs. Elle était une belle femme avec un niveau socio-professionnel correct, ça me correspondait. Quelque part ça flattait mon égo qu'elle me dise oui tout de suite. J'ai dit à l'autre couple que j'allais faire un enfant avec Paule. »*

Yanis décrit des problèmes qui ont démarré après la conception. Il les interprète aujourd'hui comme la manifestation d'une volonté délibérée de l'écartier en tant que père : *« J'ai occulté ce qu'elle voulait vraiment. Elle voulait un donneur et non un père. Tout semblait harmonieux, l'enfant serait là. J'étais naïf. J'avais intégré, pour des raisons liées à la société, que l'enfant serait davantage avec la maman ».*

Pendant la grossesse, Yanis souhaite rencontrer Paule plus souvent. Il se sent écarté. Petit à petit, le ressentiment s'installe et Yanis se sent floué. Selon lui, Paule l'a utilisé comme donneur de sperme et n'a jamais eu l'intention qu'il soit père : *« Avec Paule, c'était des moments très brefs. Quand elle a été enceinte, je pensais qu'on allait continuer à se voir, à parler, qu'elle allait m'associer à ce qu'elle ressentait pendant la grossesse. J'avais demandé à aller aux échographies, elle ne voulait pas. Je trouvais ça bizarre. J'encaissais. Les semaines passaient. Elle a eu une amniocentèse, je n'ai pas été associé, j'ai été prévenu après. Il y a quand même un risque et pour la maman et pour le bébé. J'aurais dû être associé. Elle ne voulait plus qu'on se voit. Je pensais que c'était normal. Je pensais qu'une femme enceinte est malade, qu'elle est fatiguée. Je lui trouvais des excuses et j'acceptais. On est arrivé au 7^{ème} mois de grossesse. Elle a déclenché l'accouchement et je n'ai pas été consulté. »*

Yanis estime avoir un droit de regard sur le déroulement de la grossesse tandis que Paule semble considérer que sa maternité ne regarde qu'elle et son corps. Le malentendu va évoluer en accusation réciproque d'instrumentalisation. L'un se voyant réduit au statut de donneur de sperme, l'autre se sentant utilisée comme une mère porteuse. Les tensions se concrétisent lorsque Yanis souhaite reconnaître sa fille et partager l'autorité parentale avec la mère. Leur relation ne sera qu'une longue suite de procédures judiciaires amenant Yanis à adopter une position radicalement égalitariste et à militer au sein de SOS papa pour faire reconnaître le droit des pères à accéder à leurs enfants.

Comme Yanis, d'autres pères ont le sentiment ou la crainte de n'être que des donneurs de spermatozoïdes, des géniteurs. Ils souffrent de dépendre de la mère pour l'accès à leur enfant auprès duquel ils souhaitent s'impliquer au quotidien.

Dans ces histoires épouvantables, les conflits commencent autour de la reconnaissance, se développent au moment de mettre en place une garde partagée. L'exemple emblématique de Yannick et Paule reflète les tensions à l'œuvre dans la coparentalité entre une représentation assez stable de la maternité et une représentation nouvelle de la paternité dans laquelle être père se construit dans le relationnel avec l'enfant, donc sur le même terrain que les mères.

Coparentalités sereines

Toutes les coparentalités ne sont pas conflictuelles. Celles qui se vivent tranquillement parmi les situations rencontrées se rangent dans deux catégories de configurations particulières. La première catégorie est constituée de coparentalités structurées autour de deux personnes, le père et la mère, célibataires ou ayant élaboré un projet plus individuel que de couple. La relation entre le père et la mère est toute entière consacrée à la dimension parentale et n'est pas ébranlée par les diverses combinaisons relationnelles apportées par la présence des conjoints. Dans la deuxième catégorie, les coparents peuvent être en couple mais tous acceptent la norme implicite qui attribue aux femmes le rôle de premier parent. La revendication égalitaire s'exprime peu soit par conviction concernant les soins aux tout-petits qu'on estime réservés au domaine maternel, soit parce qu'une implication moindre convient aux pères pour des raisons professionnelles ou autre. Autrement dit, il semble qu'une coparentalité élaborée avec deux couples de parents souhaitant s'impliquer de manière égalitaire, soit difficile voire impossible à gérer.

Conclusions

Les difficultés mises en évidence par les témoignages des hommes rencontrés lors de cette enquête se rapportent à plusieurs spécificités des projets de coparentalité en contexte homoparental. La première est la mise en concurrence des dimensions conjugale et parentale. Un projet de coparentalité avec une femme hétérosexuelle comporte un risque que des sentiments amoureux viennent complexifier la relation. Un projet de coparentalité comporte toujours une dimension d'idéalisation, même avec une femme homosexuelle. Une relation très proche avec la mère peut déstabiliser le couple d'hommes. Un équilibre, même fragile, devra être trouvé pour protéger le couple tout en maintenant des relations paisibles avec la mère ou le couple de mères. De plus, l'absence de vie commune du père et de la mère homosexuels ne permet pas de confronter à la réalité quotidienne, les intentions prêtées à l'autre, les craintes et les projections.

La deuxième spécificité vient de ce que certains pères gays font résolument partie de ces « nouveaux » pères (Castelain-Meunier, 2006 qui veulent prendre soin de leur enfant dès son plus jeune âge. Ils ne veulent pas être des pères d'un week-end sur deux et de la moitié des vacances scolaires. Entre des pères qui placent leur paternité dans une relation qui ne peut se construire que dans un temps réel passé avec l'enfant, et des mères pour lesquelles les représentations de la maternité se situent sur le même terrain : temps passé avec l'enfant, vécu relationnel et corporel, les tensions sont inévitables. Si les pères sont « nouveaux », les mères, elles, sont encore assez « traditionnelles ».

La troisième spécificité vient de ce que le désir de paternité des couples gays, de même que le désir de maternité des couples lesbiens, se heurte aux représentations de notre système de parenté qui, confondant procréation et filiation, ne permet pas à un enfant d'avoir deux pères ou d'avoir deux mères. La nécessité physiologique de choisir un père géniteur, une mère gestatrice implique ipso facto la désignation de parents légaux et une mise à l'écart de leur compagnon et compagne respectifs qui n'ont aucune légitimité dans la société en tant que parent.

Il faut certes beaucoup de souplesse, d'intelligence, d'attention à l'autre pour donner toutes ses chances à une coparentalité. Bien des hommes et des femmes ne manquent pas de ces qualités mais ne parviennent pas à gérer les difficultés liées tant au manque de reconnaissance des familles homoparentales qu'à la mise en concurrence de la conjugalité et de la procréation. Généralement, la relation qui unit le père et la mère dans un couple hétérosexuel préexiste avant leur projet parental tandis qu'en contexte homoparental, c'est l'enfant qui

réunit un homme et une femme. Le projet parental préexiste et la relation parentale se créera ensuite de gré ou de force (avec l'aide du JAF) autour de l'enfant. Ce en quoi la coparentalité sous une apparence de conformité puisqu'elle donne un père et une mère à l'enfant, est en réalité une innovation sociale.

Méthodologie

Ma communication repose sur une enquête de terrain auprès de 16 hommes gays qui ont choisi la coparentalité pour devenir père, 10 hommes en couple mais interviewés seuls, 3 couples interviewés ensemble. Sur ces 13 couples, 7 ont des enfants en coparentalité et 6 sont en projet. L'étude a été menée de juillet 2009 à décembre 2009 dans la région parisienne et le Nord de la France au domicile des enquêtés à l'aide d'entretiens semi-directifs d'une heure trente à deux heures enregistrés et intégralement retranscrits. Sur le plan sociodémographique, les enquêtés ont en moyenne 40 ans, ceux qui vivent ensemble sont en couple en moyenne depuis 10 ans. La plupart des hommes rencontrés sont des cadres moyens ou supérieurs.

14 entretiens. 13 couples dont 10 interviewés seuls. 7 couples ont des enfants. 6 sont en projet

Prénoms	Âge	Statut parental	Age enfants	profession	conjugalité	Remarques
Gabriel	50 ans	En projet		cadre	En couple depuis 10 ans	Interviewé seul
Charles	48 ans	En projet		Profession libérale	En couple depuis 10 ans	Interviewés séparément
Béranger	42 ans			cadre		
Germain	34 ans	En projet		Profession libérale	En couple depuis 6 ans	Interviewé seul
Jonathan	32 ans	En projet			En couple depuis 4 ans	Interviewé seul
Norbert		En projet		Prof artistique	En couple depuis 11 ans	Interviewé seul
Bernard		légal	8 mois	Technicien	En couple depuis 10 ans	Interviewé seul. Son compagnon a adopté et a été interviewé séparément
Jacques		légal	7 ans 1/2	Profession libérale	En couple	Interviewé seul

					depuis 10 ans	
Yanis	41 ans	légal	11 ans, 9 ans, 5 ans	cadre	En couple depuis 16 ans	Interviewé seul. 3 enfants avec 2 mères différentes
Basile	41 ans	légal	3 ans	cadre	En couple depuis 5 ans	Interviewé seul. Son compagnon a 3 enfants
Baptiste	32 ans	En projet		cadre	En couple depuis 10 ans	
Janin	30 ans			cadre		
Quentin	40 ans	Légal	8 ans 1/2	cadre	En couple depuis 15 ans	Chacun un enfant avec chaque femme d'un couple
Xavier	46 ans	légal	8 ans	cadre		
Erwan	47 ans	Légal	4 mois	cadre	En couple depuis 15 ans	
Peter	40 ans	social		Cadre		
Daniel	40 ans	social	15 mois	Profession libérale	En couple depuis 14 ans	
Mathieu	39 ans	légal		cadre		